

# Règlement du concours d'affiche du Festival Saint-André en Jeu de Saint- André-les-Vergers

A l'occasion de la nouvelle édition du Festival Saint-André en Jeu, la ville de Saint-André-les-Vergers invite les professionnels de l'image et les amateurs créatifs à concevoir l'affiche de l'édition 2024.

## Article 1 : Objet du concours :

Le concours a pour but la réalisation d'une affiche destinée à la promotion du Festival Saint-André en Jeu de la ville de Saint-André-les-Vergers qui aura lieu **les 25 et 26 mai 2024**.

Cette affiche sera déclinée en différents supports qui paraîtront :

- dans le bulletin municipal
- sur les flyers de promotion du festival
- sur le site internet de la ville,
- sur les pages Facebook de la ville et de la ludothèque
- dans le magazine international de jeux « Plato »,
- sur les affichages publics de la ville et alentours.

L'affiche sélectionnée deviendra la propriété exclusive de la ville de Saint-André-les-Vergers. Aucun droit de reproduction ne pourra être réclaté pour son utilisation. Pour les besoins des différents formats et supports de parution, des modifications seront susceptibles d'être apportées à l'objet final.

## Article 2 : Organisation :

Ce concours est organisé, en partenariat avec le Crédit Mutuel, par la ville de Saint-André-les-Vergers au travers de l'équipe de la Ludothèque municipale.

Il est composé de deux prix : un Premier Prix pour l'affiche de l'édition 2024 et un Prix du Public organisé pendant le festival.

### Article 3 : Conditions :

Ce concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans.

La municipalité se réserve le droit, par l'intermédiaire du jury, d'exclure tout dessin pour lequel elle a des motifs raisonnables de croire qu'il porte atteinte à la propriété intellectuelle ou à tout autre droit de toute tierce personne.

### Article 4 : Attentes graphiques :

- Sujet : Festival Saint-André en Jeu
- Mentions devant obligatoirement apparaître sur le projet :
  - Nom du Festival : Saint-André en Jeu
  - Lieu : Saint-André-les-Vergers
  - Samedi 25 et Dimanche 26 mai 2024 de 14h à 19h
  - Entrée Libre
- Au bas de l'affiche, laisser un espace libre de 30 mm de haut qui sera complété par les logos des partenaires (Le non-respect de ce gabarit entrainera l'élimination à la participation au concours).

### Article 5 : Modalités de participation :

Nous faire parvenir votre projet par courrier électronique à l'adresse [ludotheque@ville-saint-andre-les-vergers.fr](mailto:ludotheque@ville-saint-andre-les-vergers.fr)

**Attention une seule participation par personne sera acceptée.**

Votre création devra être :

**Au format A3 portrait en PDF haute définition 300 DPI RVB**

Votre mail de participation doit inclure les mentions suivantes :

**Nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, adresse mail et numéro de téléphone.**

La participation doit être envoyée avant le **dimanche 7 janvier 2024.**

La municipalité n'assume aucune responsabilité relative aux participations perdues, retardées ou endommagées et celles-ci seront considérées comme invalides.

Les projets qui ne répondraient pas aux impératifs techniques et attentes graphiques de l'article 4 et 5 seront rejetés lors de la délibération du jury.

#### Article 6 : Composition du jury :

Le jury sera composé de 8 membres, répartis comme suit :

- 2 représentants du Crédit Mutuel
- Le Maire de Saint-André-les-Vergers ou son représentant
- 1 représentant du Service Communication de Saint-André-les-Vergers
- 2 représentants de la Ludothèque Municipale de Saint-André-les-Vergers
- 1 représentant du Pôle Culturel de Saint-André-les-Vergers
- 1 représentant de la société d'affichage JCDECAUX

#### Article 7 : Sélection :

Les membres du jury de la ville de Saint-André-les-Vergers et du Crédit Mutuel sélectionneront le gagnant du Prix du Festival ainsi que les 8 finalistes du Prix du Public courant janvier 2024.

Les résultats seront communiqués aux participants et publiés sur le site de la ville début février 2024.

Les affiches concourant pour le Prix du Public seront exposées durant le festival.

Petits et grands seront invités à voter Samedi et Dimanche pour leur affiche préférée sur le stand du Crédit Mutuel.

#### Article 8 : Premier Prix :

Le gagnant sera avisé par mail et/ou par téléphone.

Il se verra attribuer par le Crédit Mutuel une récompense de 1000€, qui lui sera remise, à lui ou à son représentant. Le gagnant (son représentant ou s'il est mineur, son représentant légal) devra donc impérativement être présent le jour de la cérémonie de remise de prix, communiqué ultérieurement.

La création gagnante sera utilisée comme stipulé dans l'article 1 du présent règlement.

Article 9 : Prix du Public :

L'auteur de l'affiche récompensée par le public sera averti par mail et/ou par téléphone et se verra remettre la somme de 500€, par la caisse du Crédit Mutuel de Saint-André-les-Vergers.

Le gagnant du prix du public (son représentant ou s'il est mineur, son représentant légal) devra donc impérativement être présent lors de cette remise de prix.

Le classement final sera également publié sur le site internet de la ville ainsi que sur les pages Facebook de la ludothèque et de la ville.

Article 10 : Annulation du Concours :

En cas d'annulation de l'édition 2024 du Festival du Jeu, le présent concours d'affiche sera également annulé. Les Premier Prix et Prix du Public ne pourront pas être attribués.